**RAPPORT N° 250** 

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016** 

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO

OBJET

Aides exceptionnelles à des collèges du Département

Direction Générale Adjointe de l'Equipement du Territoire Direction de L'Education et des Collèges 12351

## **PRESENTATION**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives des collèges, le Département a décidé de promouvoir et de compléter les activités éducatives des établissements. En raison du nombre élevé de projets présentés, les attributions reposent sur des critères et un barème limitatifs. Or, peuvent être ainsi écartés des projets dont la réalisation nécessiterait une participation importante des familles. Il peut en résulter l'abandon du projet ou la mise à l'écart des familles les plus modestes.

Aussi convient-il qu'à titre exceptionnel notre collectivité puisse soutenir certains projets, lorsqu'ils revêtent un intérêt particulier sur le plan éducatif et répondent à la préoccupation du Département de promouvoir l'égalité des chances en réduisant les charges financières des familles, et quand le fonds de roulement du collège ne permet pas le financement du projet dans le cadre du budget de l'établissement. C'est dans ce cadre que les projets ci-dessous vous sont présentés.

COLLEGES	COMMUNE	PROJET	AIDES PROPOSEE
Defferre	Marseille	Création d'une classe Défense	2.000
France	Marseille	Séjour de ski	2.000
Moulin	Salon	voyage en Toscane	2.000
Bosco	Vitrolles	Voyage en Grèce	2.500
Daudet	Istres	Voyage à Paris	2.000
Giono	Marseille	Voyage à Londres	2.000
Hauts de l'Arc	Trets	Voyage en Espagne	1.280
Malraux	Marseille	Déplacement à Auschwitz	3.000
Mallarmé	Marseille	Séjour en Ardèche	1.000
Manet	Marseille	Visite du Parlement Européen	1.000
Moustier	Gréasque	Échange avec un collège allemand	1.600
Pasteur	Marseille	Voyage en Angleterre	5.000
Pont de Vivaux	Marseille	Voyage en Toscane	3.000
Prévert	Marseille	Voyage à Londres	2.000
Quinet	Marseille	Projets des dispositifs relais	2.000
			32.380

#### **PROPOSITION**

Compte-tenu de l'intérêt des projets présentés, je vous propose d'accorder aux collèges les subventions de fonctionnement figurant ci-dessus, pour un total de 32.380 €.

## **INCIDENCE FINANCIERE**

En cas de décision favorable, il conviendra de prélever le montant des subventions accordées, soit 32.380 €, sur les crédits de l'imputation 65-221-65737 du programme 22006, qui sont suffisants.

## **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations ci-dessus, et sur proposition de Mme la déléguée aux collèges, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL